CESER Bourgogne Franche-Comté

Séance plénière du 12 Novembre 2025

Rapport 1.3 de l'exécutif :

Rapport égalité femmes/hommes 2025 et plan égalité professionnelle 2026-2028 régional

Déclaration de Danielle GOUFFON au nom de la CGT

La CGT rejoint l'avis sur la qualité du rapport et notamment la volonté du Conseil Régional de lutter contre les discriminations.

Nous souhaitons en revanche vous alerter sur le fait que si le dispositif de signalement confié au centre de gestion du Doubs peut paraître une démarche pertinente, il s'agit de conventionnements avec l'employeur qui délègue ainsi sa responsabilité d'accompagnement et de protection des agents sur cet organisme. Il serait également un leurre de penser que les centres de gestion sont neutres pour traiter ces dossiers en toute objectivité. Dans le rapport, on constate que seuls 11 dossiers de signalements ont été déclarés sur 4109 agents de la Région. Ce qui est peu. Est-ce un problème de communication auprès des agents ou le nombre peu élevé de dossiers déposés ont été classés sans suite ?

Nous souhaitons également interpeller sur le nombre important de maladies ordinaires chez les agentes travaillant dans les lycées et un vieillissement de la population notamment féminine.

Le Conseil Régional ne doit pas minimiser les compétences du F3SCT (Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail) qui contribue à la protection de la santé physique et mentale des personnels et à l'amélioration des conditions de travail. Elle a toutes les compétences pour s'emparer de ce rapport pour sortir du constat et mettre en place un dispositif de prévention des risques professionnels et lutter contre les RPS (Risques psycho sociaux).

Pour votre information, la CGT rappelle que les femmes travaillent gratuitement depuis lundi.

Ces remarques étant faites, la CGT votera pour cet avis et sera attentive au suivi réel des dossiers et à l'effectivité des mesures de prévention.